



Bruxelles, le 7 juin 2021
(OR. en)

9546/21

ENFOPOL 219
JAI 682
COVID-19 249
CRIMORG 55
CYBER 170

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 7 juin 2021

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 8651/21

Objet: Conclusions du Conseil intitulées "Incidences de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité intérieure: menaces, tendances, résilience et enseignements tirés pour les services répressifs de l'UE"
– *Conclusions du Conseil (7 juin 2021)*

Les délégations trouveront en annexe les Conclusions du Conseil intitulées "Incidences de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité intérieure: menaces, tendances, résilience et enseignements tirés pour les services répressifs de l'UE", approuvées par le Conseil (Justice et Affaires intérieures) lors de sa 3799^e session qui s'est tenue le 7 juin 2021.

Conclusions du Conseil

Incidences de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité intérieure: menaces, tendances, résilience et enseignements tirés pour les services répressifs de l'UE"

AYANT À L'ESPRIT les efforts accomplis au niveau de l'Union européenne et au niveau des États membres pour assurer un niveau élevé de protection des citoyens de l'UE et, dans ce contexte, permettre la continuité des activités des services répressifs ainsi qu'une action coordonnée contre les menaces émergentes;

CONSCIENT des risques et menaces imprévisibles et des défis à venir résultant de cette crise pour le paysage de la sécurité intérieure;

COMPTE TENU de l'importance que revêtent les enseignements tirés et partagés entre les États membres et les institutions et agences de l'UE, ainsi que des avantages qu'ils procurent;

PRENANT ACTE du fait que la crise actuelle et des crises perturbatrices similaires à venir peuvent engendrer des problèmes de sécurité systémiques, mettre au jour des vulnérabilités et nécessiter une coopération renforcée;

CONSTATANT la nécessité de prévenir et de combattre la prolifération de mouvements négationnistes qui diffusent de la mésinformation sur la COVID-19 et des discours de haine, en particulier dans les médias sociaux;

RAPPELANT qu'une coopération transfrontière plus résiliente, fonctionnant mieux et plus efficacement, et l'échange en temps utile d'informations sont essentiels en situation de crise, et que les mécanismes de coopération d'urgence en matière répressive doivent être activés rapidement pour relever le niveau de préparation et assurer une réaction immédiate;

NOTANT que le partage de connaissances et d'informations conduisant à la détection des menaces et des tendances en matière de criminalité émanant d'organisations criminelles revêt une importance cruciale pour la prise de décision éclairée et stratégique quant à la manière d'aborder et d'anticiper les évolutions futures des réseaux criminels;

METTANT L'ACCENT, en outre, sur le fait que la nécessité de partager des informations opérationnelles et des informations sensibles en situation de crise (de manière à assurer la continuité des travaux en cours dans les affaires et les enquêtes transfrontières) a renforcé la détermination à élaborer des solutions de communication sécurisée à même de remplacer les contacts physiques;

à cette fin, INSISTANT sur une meilleure utilisation des moyens de coopération existants et S'APPUYANT sur les structures établies,

LE CONSEIL,

aux fins d'assurer la protection

APPELLE INSTAMMENT les États membres à coordonner l'échange transfrontière d'informations, les opérations répressives conjointes, l'échange de bonnes pratiques et d'expertise entre pays voisins et au niveau de l'UE, ainsi qu'à sécuriser les entités critiques lors de situations de crise, dans le respect des cadres juridiques nationaux;

ENCOURAGE les États membres à recenser des solutions pratiques destinées à prévenir les obstacles à une coopération stratégique, opérationnelle et tactique transfrontière en matière répressive, en particulier lorsque les déplacements entre États membres sont limités en raison des mesures instituées;

ENCOURAGE Europol à soutenir les États membres par l'échange d'informations, conformément à son mandat, dans le cadre d'opérations transfrontières visant à prévenir le terrorisme et la criminalité organisée lors de situations de crise qui portent préjudice à la sécurité intérieure de l'UE;

SOULIGNE la nécessité de prévenir l'infiltration de réseaux criminels dans la mise en œuvre de *Next Generation EU*. L'échange d'informations en temps utile (en particulier sur les enquêtes en cours en matière de fraude, les risques, les menaces, les méthodes et les modèles de fraude) entre les agences compétentes de l'UE, en particulier Europol, l'OLAF et le Parquet européen, et les États membres est dès lors essentiel.

Afin de parvenir à un meilleur état de préparation

RECOMMANDE aux États membres de coopérer entre eux, si nécessaire, en partageant un soutien technique, par exemple des experts en matière de répression et des équipements et systèmes de communication dans les situations de crise;

ENCOURAGE la CEPOL et les États membres, si nécessaire avec un soutien financier de l'UE, à élaborer des formations et des exercices pratiques fondés sur des scénarios entre les services répressifs et entre ceux-ci et d'autres parties prenantes, telles que les acteurs de la protection civile, les services médicaux d'urgence et les autorités locales afin de veiller à la préparation et à la résilience face aux pandémies et autres crises à venir;

SOULIGNE la nécessité que la Commission aide le groupe restreint d'Europol sur les communications sécurisées ainsi que le laboratoire de l'innovation (qui ont pour mission de mettre en œuvre la feuille de route sur les nouvelles solutions de communication sécurisée approuvée par le COSI¹) à mettre en place un instrument commun, résilient, interopérable et sécurisé pour les outils de communication et de visioconférence (vidéo, audio et messages instantanés) dans le cadre de la coopération européenne en matière répressive. Ces outils de communication sécurisée pourraient être utilisés pour planifier et coordonner des opérations conjointes, ainsi que pour échanger des informations confidentielles et sensibles dans les situations de crise entre les services répressifs des États membres et entre ceux-ci et les agences et entités compétentes de l'UE;

SALUE l'élaboration par Europol de rapports d'analyse sur les tendances et les menaces en matière de criminalité, ainsi que d'évaluation des risques dans le cadre de la pandémie actuelle, qui soutiennent les États membres pour ce qui est de la coopération transfrontière et de la prévention de la criminalité transnationale; DEMANDE INSTAMMENT à Europol de considérer qu'il s'agit d'une bonne pratique à prendre en compte lors de crises futures.

¹ Doc. 12860/1/20 REV 1

Afin d'assurer une meilleure prévention

RECOMMANDE aux États membres d'élaborer et de promouvoir des campagnes d'information et de sensibilisation à l'intention de leurs citoyens, qui tirent parti de leur propre expertise et de celle du REPC, d'Europol et des réseaux des services répressifs, afin de prévenir les conséquences négatives des activités de cybercriminalité ainsi que la mésinformation et les discours de haine; une attention particulière devrait être accordée à la manière de protéger les enfants en ligne et d'atténuer le risque qu'ils soient victimes d'organisations criminelles;

ENCOURAGE les États membres à mettre en commun leurs bonnes pratiques au sein du REPC et d'autres réseaux pertinents sur les stratégies nationales et locales qui améliorent les canaux de signalement à l'intention des victimes de la criminalité, tels que la violence domestique et les abus sexuels, afin de faciliter les contacts avec les services répressifs et d'autres parties prenantes lors de situations de confinement et de crise. Une telle coopération pourrait également contribuer à l'approfondissement de partenariats et à l'amélioration des interactions entre les services répressifs, la société civile et les victimes de la criminalité;

ENCOURAGE la Commission, en coopération étroite dans le cadre de l'IPCR et des agences compétentes de l'UE (telles qu'Europol), à soutenir les États membres dans la prévention des crises touchant un ou plusieurs États membres, en adoptant une approche résiliente et souple;

INVITE INSTAMMENT la Commission à contribuer à l'amélioration des mécanismes et enceintes de coopération et de coordination existants, à savoir la plateforme d'experts Europol (EPE) vROOM, afin de favoriser la coopération stratégique et opérationnelle ainsi que de partager les bonnes pratiques en réaction à des crises majeures telles que la pandémie actuelle.